



Téléfax: +41 (0)22 917 90 11  
Téléphone: +41 (0)22 917 97 53  
E-mail: [hrcspecialprocedures@ohchr.org](mailto:hrcspecialprocedures@ohchr.org)  
Website: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)



Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10

Objet: Candidatures aux postes vacants des mandataires des procédures spéciales

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, institutions nationales, organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme, et a l'honneur de les informer que trois postes vacants, inclus dans la liste attachée à cette note sont à pourvoir lors de la vingt-et-unième session du Conseil (10 – 28 septembre 2012). En outre, une note d'information, mise à jour, concernant la sélection et la nomination des titulaires, ainsi que le formulaire qui doit être rempli en ligne par les candidats, sont disponibles à l'adresse électronique suivante: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/chr/special/nominations.htm>

Le groupe consultatif est tenu, conformément au paragraphe 47 de la résolution 5/1 du Conseil, de proposer au Président du Conseil une liste de candidats pour ces mandats au moins un mois avant le début de la dix-neuvième session. De ce fait, les candidatures pour ces postes devront être présentées, au plus tard, **le 15 août 2012 (minuit, GTM)** par le biais du nouveau système d'application en ligne comme ci-dessus-décrit, afin que le Groupe Consultatif soit en mesure de proposer une liste de candidats qualifiés au Président du Conseil, le plus rapidement possible. En cas des problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique ([hrcspecialprocedures@ohchr.org](mailto:hrcspecialprocedures@ohchr.org)) ou par fax (+ 44 22 917 9011).

Le Secrétariat souhaite attirer l'attention, au paragraphe 42 de l'annexe de la résolution 5/1 du Conseil sur le fait que les entités ci-après pourront présenter une candidature aux fonctions de titulaire de mandat au titre des procédures spéciales : a) les gouvernements, b) les groupes régionaux constitués au sein du système des droits de l'homme de l'ONU, c) les organisations internationales ou leurs bureaux, d) les organisations non gouvernementales, e) les autres organes de protection des droits de l'homme, et f) les candidats eux-mêmes, à titre individuel. Conformément au paragraphe 22 a) de l'annexe de la résolution du Conseil 16/21, adoptée le 25 mars 2011, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, satisfaisant aux Principes de Paris, peuvent également désigner des candidats.

Le Secrétariat souhaite également attirer l'attention au paragraphe 22 b) de l'annexe de la résolution 16/21 du Conseil qui dispose que les candidats se présentant de manière individuelle et les candidats nommés par les entités précédemment citées doivent déposer une demande spécifique pour chaque mandat, accompagnée de leurs renseignements personnels et aussi d'une lettre de motivation de six cent mots, au maximum. Conformément à la nouvelle procédure, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme se doit d'établir une liste publique des candidatures pour chaque mandat vacant.

Les documents de référence concernant la procédure de sélection et nomination (la résolution 5/1, la décision 6/102, et la résolution 16/21 du Conseil) ainsi que ceux relatifs aux mandats spécifiques à pourvoir, (les résolutions 18/11, 20/13 et 20/20 du Conseil) sont disponibles en ligne sur la page web du Conseil à l'adresse suivante: <http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/>

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, institutions nationales des droits de l'homme, organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.

Genève, le 12 juillet 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. J.' or similar, written over the date.

**SPECIAL PROCEDURES – MANDATE HOLDERS  
LIST OF VACANCIES\***

<b>SPECIAL PROCEDURES MANDATE HOLDERS TO BE APPOINTED BY THE COUNCIL AT ITS TWENTY-FIRST SESSION IN SEPTEMBER 2012</b>		
<b>TITLE OF THE MANDATE/DATE OF ESTABLISHMENT</b>	<b>NAME, COUNTRY OF ORIGIN OF THE CURRENT MANDATE HOLDER</b>	<b>REMARKS</b>
<p><b>Special rapporteur on the situation of human rights in Belarus</b> Established by resolution A/HRC/RES/20/13</p>		New mandate
<p><b>Special rapporteur on the situation of human rights in Eritrea</b> Established by resolution A/HRC/RES/20/20</p>		New mandate
<p><b>Special Rapporteur on the human rights obligations related to environmentally sound management and disposal of hazardous substances and waste</b> Extended by resolution A/HRC/RES/18/11</p>	<b>Mr. Calin Georgescu (Romania)</b>	Resignation from November 2012

\* The newly appointed mandate holders will assume their functions on 1 November 2012.